

Collecte mécanisée

Pour assurer le bon fonctionnement de la collecte mécanisée, et pour vous assurer que votre bac sera ramassé, voici quelques règles à suivre :

- Placez vos bacs en bordure de rue, dans l'entrée, en orientant les roues et la poignée vers la résidence. Si vous placez plus d'un bac, prévoyez un espace d'au moins un mètre (3 pieds) entre ces derniers.
- Les matières excédentaires placées sur le sol ou à côté de vos bacs de même que les items placés sur le couvercle de vos bacs ne seront pas ramassés par le bras mécanique.
*Sauf lors des collectes spéciales (sapins de Noël, encombrants).
- Placez vos bacs à au moins un mètre de tout autre objet (boîte aux lettres, véhicule, etc.) ou placez les bacs de chaque côté de l'entrée afin de ne pas nuire à l'opération du bras mécanique.
- Pour que vos bacs soient ramassés, le poids de ceux-ci ne doit pas excéder 90 kg.
- Pour dégager la voie publique, ne laissez pas vos bacs sur le trottoir ou dans la rue.
- Pour votre sécurité, ne vous approchez pas à moins de 5 mètres du bac ou du camion durant la collecte.



Merci de votre habituelle collaboration !